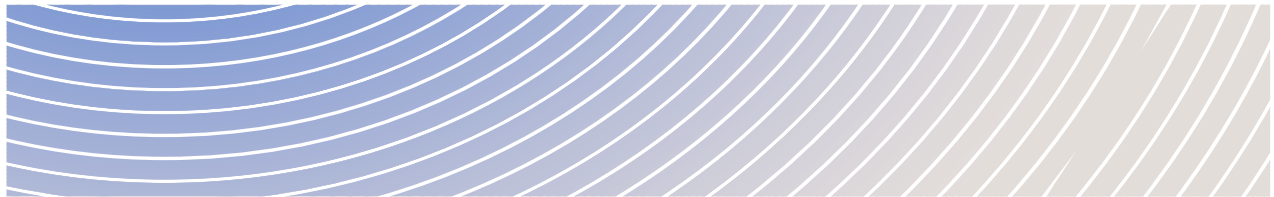




Agence d'évaluation  
d'impact du Canada

Impact Assessment  
Agency of Canada

# Rapport sur le programme de suivi pour 2024-2025



ÉVALUATION RÉGIONALE DU FORAGE EXPLORATOIRE EXTRACÔTIER  
PÉTROLIER ET GAZIER À L'EST DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

Décembre 2025

Canada 

---

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2025.

Cette publication peut être reproduite sans autorisation pour usage personnel ou interne dans la mesure où la source est indiquée en entier. Toutefois, la reproduction multiple de cette publication en tout ou en partie à des fins de redistribution nécessite l'autorisation écrite préalable de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0H3 ou [information@iaac-aeic.gc.ca](mailto:information@iaac-aeic.gc.ca).

No de catalogue : En106-289/2025F-PDF

ISBN 978-0-660-79327-6

Le document est aussi publié en anglais, sous le titre: Regional assessment of offshore oil and gas exploratory drilling east of Newfoundland and Labrador: follow-up program report for 2024-2025.

# Contenu

<b>Liste des tableaux .....</b>	<b>iii</b>
<b>Liste des abréviations et acronymes .....</b>	<b>iv</b>
<b>1. Introduction .....</b>	<b>1</b>
<b>2. Objet.....</b>	<b>2</b>
<b>3. Mobilisation .....</b>	<b>2</b>
<b>4. Résumé des activités 2024-2025.....</b>	<b>2</b>
<b>5. Rapport d'avancement relatif à la réponse ministérielle .....</b>	<b>3</b>
<b>6. Évaluation de l'efficacité du programme de suivi.....</b>	<b>15</b>
<b>Annexe I – Modèle logique du programme de suivi de l'ER .....</b>	<b>20</b>

# Liste des tableaux

<b>Tableau 1 : Tableau de bord de l'état d'avancement des engagements énoncés dans la réponse ministérielle.....</b>	<b>3</b>
<b>Tableau 2: Description de l'état d'avancement du suivi des engagements énoncés dans la réponse ministérielle. ....</b>	<b>4</b>
<b>Tableau 3: Mises à jour des engagements des ministres précisés dans la réponse ministérielle, relativement aux recommandations de l'évaluation régionale du forage exploratoire extracôtier pétrolier et gazier à l'est de Terre-Neuve-et-Labrador. ....</b>	<b>5</b>
<b>Tableau 4: Tableau de mesure du rendement pour l'année de référence 2024-2025 concernant le programme de suivi de l'ER. ....</b>	<b>17</b>

# Liste des abréviations et acronymes

Abréviation/acronyme	Définition
AEIC	Agence d'évaluation d'impact du Canada
AMP	Aire marine protégée
APC	Agence Parcs Canada
Comité consultatif de suivi de l'ER	Comité consultatif du programme de suivi de l'évaluation régionale
Comité directeur	Le Comité directeur du programme de suivi de l'évaluation régionale. Ce comité comprend des représentants des organismes suivants : AEIC, RNCan, ministère de l'Industrie, de l'Énergie et de la Technologie de Terre-Neuve-et-Labrador, OCTNLHE, ECCC et le MPO
ECCC	Environnement et Changement climatique Canada
EES	Évaluation environnementale stratégique
Entente de S et C	Entente de subventions et contributions
Évaluation régionale	Évaluation régionale du forage exploratoire extracôtier pétrolier et gazier à l'est de Terre-Neuve-et-Labrador
FEE	Fonds pour l'étude de l'environnement
GES	Gaz à effet de serre
Gouvernement de T.-N.-L	Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador
MPO	Pêches et Océans Canada
NOAA	National Oceanic and Atmospheric Administration
OCTNLHE	Office Canada–Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers
Outil SIG	Outil d'aide à la décision du système d'information géographique

AGENCE D'ÉVALUATION D'IMPACT DU CANADA

PE	Protocole d'entente
PEM	Planification de l'espace marin
Programme de suivi de l'ER	Programme de suivi de l'évaluation régionale du forage exploratoire extracôtier pétrolier et gazier à l'est de Terre-Neuve-et-Labrador
Rapport final de l'ER	Rapport final de l'évaluation régionale du forage exploratoire extracôtier pétrolier et gazier à l'est de Terre-Neuve-et-Labrador
RARM	Rapport d'avancement relatif à la réponse ministérielle (le rapport d'avancement relatif à la réponse ministérielle à l'évaluation régionale)
Registre	Registre canadien d'évaluation d'impact
Règlement ministériel	Règlement visant des activités concrètes exclues (puits d'exploration au large des côtes de Terre-Neuve-et-Labrador)
Réponse ministérielle	Réponse ministérielle au rapport du Comité de l'évaluation régionale pour les projets de forage exploratoire extracôtiers à l'est de Terre-Neuve-et-Labrador
RNCan	Ressources naturelles Canada
SCCS	Secrétariat canadien de consultation scientifique
SHC	Service hydrographique du Canada
Zone d'étude	La zone d'étude de l'évaluation régionale telle qu'elle est définie à la figure 1.1 du rapport final de l'évaluation régionale du forage exploratoire extracôtier pétrolier et gazier à l'est de Terre-Neuve-et-Labrador.

# 1. Introduction

Le 15 avril 2019, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada (ECCC) a annoncé le lancement de l'évaluation régionale du forage exploratoire extracôtier pétrolier et gazier à l'est de Terre-Neuve-et-Labrador (l'évaluation régionale) et la nomination d'un comité pour réaliser l'évaluation régionale (le Comité de l'évaluation régionale). L'objectif de l'évaluation régionale était d'améliorer l'efficacité et l'efficience du processus d'évaluation d'impact fédérale pour les projets de forage exploratoire extracôtier dans la zone d'étude de l'évaluation régionale définie (la zone d'étude) tout en s'assurant que les normes les plus strictes en matière de protection de l'environnement continuent d'être appliquées et maintenues.

Le 29 février 2020, le Comité de l'ER a présenté son [rapport sur l'évaluation régionale du forage exploratoire extracôtier pétrolier et gazier à l'est de Terre-Neuve-et-Labrador](#). Ce rapport présente en détail les connaissances acquises par le Comité, y compris les activités d'analyse et de mobilisation qui y sont associées, les conclusions auxquelles il est parvenu et les recommandations qui en découlent.

Le 4 juin 2020, le [Règlement visant des activités concrètes exclues - puits d'exploration au large des côtes de Terre-Neuve-et-Labrador](#), un règlement ministériel élaboré en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact* (LEI) qui définit les exigences pour les projets de forage exploratoire dans la zone d'étude, est entré en vigueur. Par la suite, l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AIEC) a publié, dans le Registre canadien d'évaluation d'impact (le Registre), la [Réponse ministérielle au rapport du Comité de l'évaluation régionale pour les projets de forage exploratoire extracôtiers à l'est de Terre-Neuve-et-Labrador](#) (Réponse ministérielle). Dans ce document, le gouvernement fédéral et le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador (gouvernement de T.-N.-L.) ont donné suite aux recommandations du rapport final du Comité consultatif de l'ER et se sont engagés à mettre en place un programme de suivi de l'évaluation régionale (programme de suivi de l'ER).

Le programme de suivi de l'ER contrôle la mise en œuvre et l'efficacité des divers résultats de l'évaluation régionale et en rend compte, y compris les engagements pris dans la réponse ministérielle correspondante. Le programme de suivi de l'évaluation régionale s'assurera également que l'information et les analyses restent valables et à jour, et qu'elles continuent à remplir leur fonction prévue, qui est d'éclairer la prise de décision en ce qui concerne les futurs forages exploratoires et les activités associées dans la zone d'étude.

## 2. Objet

L'objet de ce rapport sur le programme de suivi de l'évaluation régionale est de faire le point sur les initiatives et les résultats dudit programme pour la période de référence 2024-2025. Le rapport d'avancement relatif à la réponse ministérielle (RARM) inclus dans la section 5 fait état des progrès réalisés relativement aux engagements pris par les organismes gouvernementaux et les ministères mentionnés dans la réponse ministérielle. Ces organismes sont l'AEIC, Pêches et Océans Canada (MPO), ECCC, Ressources naturelles Canada (RNCan), l'Office Canada–Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers (OCTNLHE) et le gouvernement de T.-N.-L. Le rapport présente également une évaluation de l'efficacité globale du programme de suivi (section 6).

## 3. Mobilisation

Une période de commentaires publics sur la version préliminaire de ce rapport a eu lieu du 25 août 2025 au 24 septembre 2025. Un avis de cette opportunité a été publié sur le site Web du Registre de AIEC. Aucun commentaire n'a été reçu.

## 4. Résumé des activités 2024-2025

Outre les activités résumées à la section 5, les activités suivantes ont été menées dans le cadre du programme de suivi de l'ER au cours de l'année de référence 2024-2025 :

- Le Comité consultatif de suivi de l'ER<sup>1</sup> s'est réuni à sept reprises au cours de la période de référence 2024-2025.
- Le 6 juin 2024, Cenovus a présenté au Comité consultatif de suivi de l'ER les résultats de son programme de surveillance des effets environnementaux (SEE).
- Le 15 juillet 2024, le Comité consultatif de suivi de l'ER a commencé à planifier les travaux visant à utiliser les résultats de la SEE des projets de forage qui sont pertinents pour les objectifs de l'évaluation régionale.
- Les 16 et 17 janvier 2025, le Comité consultatif de suivi de l'ER a tenu sa première réunion en personne, qui comprenait des séances avec les régulateurs en rapport avec les engagements ministériels de l'ER et pour faire avancer le projet des comités en rapport avec les résultats de la SEE.

<sup>1</sup> Le Comité consultatif de suivi de l'ER est composé de personnes aux multiples intérêts et domaines d'expertise, y compris des représentants de groupes autochtones, de l'industrie de la pêche, de l'industrie pétrolière et gazière, d'organisations non gouvernementales et d'universitaires.

Le tableau 1 donne un aperçu du changement de l'état d'avancement des 42 engagements pris dans la réponse ministérielle pour la période de référence donnée. Une description de l'état d'avancement est incluse dans le tableau 2.

**TABLEAU 1 : TABLEAU DE BORD DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES ENGAGEMENTS ÉNONCÉS DANS LA RÉPONSE MINISTÉRIELLE.**

	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Rempli – entièrement respecté	14	16	16
Rempli – surveillance continue	12	11	12
Progrès en cours	16	14	13
En attente	0	1	1

## 5. Rapport d'avancement relatif à la réponse ministérielle

Le rapport d'avancement relatif à la réponse ministérielle ci-dessous s'appuie sur les engagements et les plans de travail énoncés dans le [rapport initial d'avancement relatif à la réponse ministérielle](#) de 2021. Le tableau 1 présente un résumé des modifications apportées à l'état d'avancement des engagements. Chaque engagement est qualifié par un état d'avancement fondé sur la description du tableau 2. Les engagements du présent rapport respectent le format des engagements décrits dans la réponse ministérielle. Le tableau 3 ci-dessous donne un aperçu des mesures prises ou des résultats obtenus en vue de la réalisation de l'engagement au cours de la période de référence 2024-2025.

**TABLEAU 2: DESCRIPTION DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU SUIVI DES ENGAGEMENTS ÉNONCÉS DANS LA RÉPONSE MINISTÉRIELLE.**

État d'avancement	Description
Rempli – entièrement respecté	L'engagement a été pleinement rempli. Aucune mesure ou surveillance supplémentaire nécessaire.
Rempli – surveillance continue	L'engagement a été rempli. Toutefois, une surveillance continue est nécessaire.
Progrès en cours	L'engagement n'a pas été pleinement rempli, mais des progrès ont été réalisés ou des mesures ont été prises pour remplir l'engagement et veiller au respect de l'échéance prévue.
En attente	Les progrès relatifs à l'engagement ont été interrompus et une justification a été fournie.

**TABLEAU 3: MISES À JOUR DES ENGAGEMENTS DES MINISTRES PRÉCISÉS DANS LA RÉPONSE MINISTÉRIELLE, RELATIVEMENT AUX RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION RÉGIONALE DU FORAGE EXPLORATOIRE EXTRACÔTIER PÉTROLIER ET GAZIER À L'EST DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR.**

Engagement	État d'avancement
<p><b>1. Mesures d'atténuation et de suivi (AEIC)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'engagement a été pleinement respecté – voir <a href="#">RARM 2021</a></li> </ul>	Rempli – entièrement respecté
<p><b>2. Observateurs d'oiseaux de mer formés (ECCC)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>ECCC continue d'examiner les données recueillies par des observateurs formés dans le cadre des programmes de forage exploratoire.</li> </ul>	Rempli – surveillance continue
<p><b>3. Plans de communication sur les pêches (OCTNLHE et AEIC)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'engagement a été pleinement respecté – voir <a href="#">RARM 2021</a></li> </ul>	Rempli – entièrement respecté
<p><b>4. Notifications préalables au forage (OCTNLHE et AEIC)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La liste des intervenants tenue par l'OCTNLHE est mise à jour périodiquement afin de s'assurer que les communications parviennent à toutes les parties en temps opportun.</li> </ul>	Rempli – surveillance continue
<p><b>5. Mesures d'atténuation des effets sur les oiseaux migrateurs (AEIC)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'engagement a été pleinement respecté – voir <a href="#">RARM 2021</a></li> </ul>	Rempli – entièrement respecté
<p><b>6. Surveillance des oiseaux de mer (AEIC)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'engagement a été pleinement respecté – voir <a href="#">RARM 2021</a></li> </ul>	Rempli – entièrement respecté
<p><b>7. Formation sur les échouages d'oiseaux de mer (AEIC)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'engagement a été pleinement respecté – voir <a href="#">RARM 2021</a></li> </ul>	Rempli – entièrement respecté

Engagement	État d'avancement
<p><b>8. Activités dans les refuges marins et les zones de fermeture (MPO, OCTNLHE et AEIC)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'engagement a été pleinement respecté – voir <a href="#">RARM 2021</a></li> </ul>	Rempli – entièrement respecté
<p><b>9. Consultations en matière d'élaboration de règlement (AEIC)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'engagement a été pleinement respecté – voir <a href="#">RARM 2021</a></li> </ul>	Rempli – entièrement respecté
<p><b>10. Exigences en matière de notification (AEIC)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'engagement a été pleinement respecté – voir <a href="#">RARM 2021</a></li> </ul>	Rempli – entièrement respecté
<p><b>11. Application de l'exclusion (AEIC)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'engagement a été pleinement respecté – voir <a href="#">RARM 2021</a></li> </ul>	Rempli – entièrement respecté
<p><b>12. Examen de la réponse ministérielle (AEIC)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le processus d'examen sera tenu dans les cinq ans après l'entrée en vigueur du Règlement – voir <a href="#">RARM 2021</a></li> </ul>	Progrès en cours
<p><b>13. Modélisation adéquate et appropriée (AEIC)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'annexe 2 du Règlement établit les conditions relatives à l'adéquation et à la pertinence des déblais de forage. L'OCTNLHE vérifiera le respect de ces conditions.</li> </ul>	Rempli – surveillance continue
<p><b>14. Rapport annuel sur le programme de suivi (AEIC)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le rapport sur le programme de suivi de l'ER 2024-2025 devrait être publié en décembre 2025.</li> </ul>	Progrès en cours

Engagement	État d'avancement
<p><b>15. Plan à long terme pour l'outil d'aide à la décision SIG (AEIC, gouvernement du Canada et gouvernement de T.-N.-L.)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une version actualisée de l'outil SIG a été préparée et publiée en mai 2021.</li> <li>• L'hébergement en ligne de l'<a href="#">outil SIG</a> a été transféré avec succès à l'OCTNLHE et est accessible</li> <li>• Recensement continu d'ensembles de données nouveaux et actualisés pour les futures mises à jour du SIG, avec l'avis du Comité consultatif de suivi de l'ER.</li> </ul>	Rempli – surveillance continue
<p><b>16. Rapport d'avancement relatif à la réponse ministérielle (AEIC, gouvernement du Canada et gouvernement de T.-N.-L.)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'engagement a été pleinement respecté – voir <a href="#">RARM 2021</a></li> </ul>	Rempli – entièrement respecté
<p><b>17. Examens et rapports (AEIC)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les engagements des parties, précisés dans la réponse ministérielle, continuent à faire l'objet d'un suivi et d'un rapport public dans le rapport annuel sur le programme de suivi de l'ER.</li> </ul>	Rempli – surveillance continue
<p><b>18. Intégration de perspectives diverses (AEIC)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les membres du Comité consultatif de suivi de l'ER ont été nommés en juillet 2021. Les membres du Comité sont issus de diverses sphères, dont les collectivités autochtones, l'industrie pétrolière et gazière, l'industrie de la pêche, les organisations environnementales non gouvernementales, les groupes d'intérêt universitaires et le public.</li> <li>• Le programme de suivi de l'ER continuera à rechercher et à intégrer des perspectives diverses par le biais de processus de mobilisation. Le cas échéant, la période de consultation publique sera tenue pour faire l'examen des principaux documents et recueillir des commentaires.</li> </ul>	Rempli – surveillance continue
<p><b>19. Utilisation des études et examens scientifiques (MPO et ECCC)</b></p> <p><b>Modélisation prédictive propre aux espèces d'ECCC pour les oiseaux de mer</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'examen par les pairs des données de suivi et des cartes mettant en évidence l'utilisation saisonnière des oiseaux de mer est toujours en cours.</li> </ul>	Progrès en cours

Engagement	État d'avancement
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une version préliminaire de cartes prédictives saisonnières pour les espèces communes de l'Atlantique a été préparée, mais les travaux se poursuivent pour inclure des données supplémentaires et de nouveaux prédicteurs.</li> </ul> <p><b>Modélisation de la répartition des espèces de mammifères marins du MPO</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les progrès se poursuivent et l'échange d'information entre les promoteurs, les organismes de réglementation et le MPO reste satisfaisant. La validation des données relatives aux observations dans la région de T.-N.-L. est terminée et ces données ont également été regroupées dans une base de données unique pour le Canada atlantique. Le processus de cartographie des détections acoustiques de baleines supplémentaires à des fins de modélisation est en cours et viendra compléter les données relatives aux observations. Les données environnementales seront utilisées en combinaison avec les données relatives aux observations pour créer des modèles d'habitat qui seront partagés une fois validés.</li> </ul>	
<p><b>20. Portée des éléments pour l'évaluation de projets désignés (AEIC)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La portée des éléments continuera à faire l'objet d'un suivi dans le cadre du programme de suivi de l'ER – voir <a href="#">RARM 2021</a>.</li> </ul>	Rempli – surveillance continue
<p><b>21. Saumon de l'Atlantique (MPO)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des progrès significatifs ont été réalisés en vue d'atteindre l'objectif du projet du Fonds pour l'étude de l'environnement (FEE), à savoir déterminer la probabilité que le saumon de l'Atlantique provenant de différentes rivières pénètre dans des zones présentant un intérêt pour la production et l'exploration pétrolières et gazières.</li> <li>• Le travail sur le terrain et le marquage ont été achevés pour ce projet, les données sont maintenant compilées; les procédures d'AQ/CQ seront menées et une analyse est en cours. Les données préliminaires sont transmises aux collaborateurs, dont une présentation au Comité de suivi de l'évaluation régionale (ER). Ces travaux représentent une amélioration considérable de la capacité opérationnelle de détection du saumon dans les eaux du large et dans la zone d'ER.</li> </ul>	Progrès en cours

Engagement	État d'avancement
<p><b>22. Océanite cul-blanc et autres espèces d'importance (ECCC)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le rapport de synthèse, dans le cadre de l'entente de subventions et contributions, a été reçu au printemps 2023.</li> </ul>	<p>Rempli – entièrement respecté</p>
<p><b>23. Accessibilité des données (MPO)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'atlas des cartes interactives de la planification de l'espace marin (PEM) a été lancé publiquement sur le site Web de la PEM le 31 janvier 2023, sous le nom d'<a href="#">Atlas de la planification marine du Canada</a>. Il est disponible en ligne. Il a été présenté au pavillon du cinquième congrès international sur les aires marines protégées (IMPAC5), qui s'est tenu du 3 au 9 février 2023.</li> <li>MarineCollab (anciennement appelé MSP Platform) est une plateforme SharePoint utilisée pour partager des informations et collaborer avec des partenaires externes (notamment les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les gouvernements et collectivités autochtones) impliqués dans les processus de planification et de conservation du milieu marin. S'appuyant sur le succès des deux projets pilotes régionaux, la plateforme est désormais utilisée par toutes les zones de PEM du MPO. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un entrepôt de données, la plateforme permet aux partenaires de PEM d'accéder aux connaissances et aux produits d'information dérivés des données, y compris, mais sans s'y limiter, les pêches, et propose des liens vers d'autres outils tels que l'Atlas de PEM et le Portail de données ouvertes.</li> </ul>	<p>Rempli – entièrement respecté</p>
<p><b>24. Données sur les pêches commerciales (MPO)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le MPO et l'OCTNLHE continuent de se réunir régulièrement plusieurs fois par an. En outre, les experts en données des deux organisations ont collaboré pour l'ajout de données sur les ressources pétrolières à l'Atlas de la planification maritime du Canada. Les données sur les ressources pétrolières sont présentées dans le widget Ajouter des données de l'Atlas de la planification maritime du Canada, à l'aide des services de cartographie Web publiés par l'OCTNLHE.</li> <li>Le document Pêche Commerciale dans l'Est du Canada a été publié sur le portail Données ouvertes Canada le 14 septembre 2021. Cet ensemble de données délimite les prises par unité de surface par espèce et par type d'engin pour les pêches commerciales de 2009 à 2018 dans les régions du MPO de l'est du Canada. Les prises par unité sont réparties dans des hexagones de 10 km<sup>2</sup>, selon le poids total des prises, en kg, par hexagone. Le personnel du MPO de la région de Terre-Neuve-et-Labrador met à jour l'ensemble des données sur les pêches commerciales afin d'y inclure des renseignements concernant la période allant de 2012 à 2021.</li> </ul>	<p>Rempli – entièrement respecté</p>

Engagement	État d'avancement
<ul style="list-style-type: none"> <li>Cet ensemble de données sur les pêches et les limites des zones de pêche de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest figurent dans l'Atlas de la planification maritime du Canada, qui a été publié en janvier 2023.</li> </ul>	
<p><b>25. Protocole de communication des connaissances (MPO)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le Bureau de l'intendant en chef des données dirige un groupe de travail national sur l'entente de partage de données (EPD), qui fait partie du cadre national de gouvernance des données.</li> <li>Le groupe a collaboré avec des experts en la matière (notamment dans le domaine de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et du droit) pour élaborer une série de modèles d'ententes de partage de données, un arbre de décision, un formulaire d'évaluation et un document d'orientation.</li> <li>Les modèles d'EPD couvrent le partage ponctuel de données, les données partagées avec l'extérieur, les données reçues d'une organisation extérieure et le partage bidirectionnel de données avec une organisation extérieure. Des orientations et des processus supplémentaires seront élaborés concernant les ententes de partage de données, y compris ceux qui concernent les domaines de la souveraineté des données autochtones et des connaissances traditionnelles, conformes aux responsabilités du MPO en vertu de la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>.</li> <li>Outre les travaux sur l'EPD, le Bureau de l'intendant en chef des données élabore actuellement (ou adopte/adapte, le cas échéant) des principes directeurs, des exigences (rôles et responsabilités) et des outils d'évaluation dans le cadre de l'ensemble des politiques ministérielles en matière d'éthique des données et d'intelligence artificielle, qui serviront à orienter le traitement et l'utilisation des données reçues par le MPO. De plus, le Bureau saisit les occasions de faire participer des groupes de travail ministériels, d'autres ministères et des intervenants autochtones à l'élaboration conjointe d'éléments de l'ensemble des politiques ayant des répercussions potentielles sur les collectivités autochtones.</li> <li>Le MPO a financé (ou est en train de mettre la touche finale au financement de) huit ateliers qui seront organisés en 2024-2025 par les agences du programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques (PAGRAO). Les ateliers sont axés sur la souveraineté des données autochtones et sur les rôles et responsabilités en matière de gestion et d'utilisation des données et des connaissances autochtones. Six ateliers ont été organisés par les agences du PAGRAO avec la participation du MPO, un autre est prévu pour la fin mars 2025 et un autre est en phase finale de préparation pour le quatrième trimestre 2024-2025.</li> </ul>	<p>Progrès en cours</p>

Engagement	État d'avancement
<p><b>26. Protocole de collecte et de communication des renseignements (MPO)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'atlas des cartes interactives de la planification de l'espace marin (PEM) a été lancé publiquement sur le site Web de la PEM le 31 janvier 2023, sous le nom <a href="#">d'Atlas de la planification marine du Canada</a>. Il est disponible en ligne.</li> <li>• Bien que la version 1 de l'Atlas ait été élaborée à la suite de tests approfondis auprès des utilisateurs, le MPO envisage d'accorder 12 à 18 mois aux partenaires et aux intervenants pour qu'ils se familiarisent avec l'application avant de solliciter des avis sur les changements éventuels à apporter à la version 2 de l'Atlas.</li> </ul>	<p>Rempli – entièrement respecté</p>
<p><b>27. Accessibilité des données sur les mammifères marins et les tortues de mer (MPO)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les progrès se poursuivent et l'échange d'information entre les promoteurs, les organismes de réglementation et le MPO reste satisfaisant (voir également l'engagement 19 ci-dessus).</li> </ul>	<p>Progrès en cours</p>
<p><b>28. Normes pour les observateurs de mammifères marins (MPO)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le MPO achève le processus d'établissement de normes de qualification pour les observateurs de mammifères marins.</li> </ul>	<p>Progrès en cours</p>
<p><b>29. Levés des oiseaux échoués (ECCC)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ECCC renforce ses capacités internes afin d'assurer le contrôle de la qualité des données sur les oiseaux échoués qui sont collectées par les exploitants, de saisir les nouvelles données en temps voulu dès la réception et de mettre à jour la base de données sur les oiseaux échoués à l'aide des données collectées antérieurement (principalement des recherches opportunistes).</li> <li>• En 2024-2025, ECCC a examiné deux protocoles de surveillance des oiseaux de mer afin d'aider les exploitants à mettre en œuvre leurs programmes de surveillance.</li> </ul>	<p>Rempli – surveillance continue</p>
<p><b>30. Disponibilité des renseignements et lacunes en matière de données (OCTNLHE)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'évaluation des risques environnementaux globaux, de la disponibilité des renseignements et des lacunes éventuelles en matière de données concernant une zone spécifique dans le cadre du processus de prise de décision en matière de statut domanial continuera à faire l'objet d'un suivi par le biais du programme de suivi de l'ER.</li> </ul>	<p>Rempli – surveillance continue</p>

Engagement	État d'avancement
<p><b>31. Initiatives liées aux zones spéciales (MPO et ECCC)</b></p> <p><b>ECCC (travaux en cours)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ECCC continue de collaborer avec le MPO et l'Agence Parcs Canada afin de garantir la disponibilité de l'information existante d'ECCC pour éclairer les décisions portant sur la création d'aires protégées.</li> <li>• Le travail fondamental de collecte d'informations se poursuit et des progrès ont été réalisés en vue de la création d'une réserve nationale d'espèces sauvages en milieu marin à Terre-Neuve. ECCC a fourni des fonds pour aider la province de Terre-Neuve-et-Labrador et la Première Nation Miawpukek à accroître leur capacité à participer à cette initiative.</li> </ul> <p><b>MPO (terminé – surveillance continue)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les meilleurs renseignements disponibles provenant de diverses sources, y compris les données scientifiques et les connaissances des Autochtones et des collectivités, continuent d'éclairer les processus de création et de gestion des AMP et d'AMCEZ du gouvernement du Canada.</li> <li>• Le MPO, en collaboration avec l'Office Canada–Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers (OCTNLHE), a élaboré des orientations opérationnelles visant à réduire au minimum les répercussions des forages exploratoires extracôtiers sur les coraux et les éponges d'eau froide, y compris dans les AMCEZ.</li> <li>• Les détails de la <a href="#">Norme de protection des AMP</a> fédérales ont été clarifiés en 2023 et publiés en ligne. Le document <a href="#">Directives relatives aux autres mesures de conservation efficace par zone (AMCEZ) en milieu marin</a> de 2022 du gouvernement du Canada met en œuvre la norme fédérale de protection des AMCEZ et sont disponibles en ligne.</li> </ul>	<p>Progrès en cours</p>
<p><b>32. Disponibilité de l'imagerie des déversements (OCTNLHE)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En cas d'urgence environnementale, le Centre national des urgences environnementales (CNUE) d'ECCC peut mettre à disposition des experts compétents dans le domaine de la protection de l'environnement pour soutenir l'intervention en cas d'urgence environnementale. Le protocole d'entente conclu entre ECCC et l'OCTNLHE facilite l'échange de renseignements. ECCC et l'OCTNLHE poursuivent leur collaboration, notamment en ce qui concerne le partage d'outils tels</li> </ul>	<p>Progrès en cours</p>

Engagement	État d'avancement
<p>que les imageries de déversements, qui peuvent être transmises aux groupes autochtones et aux autres intervenants.</p>	
<p><b>33. Orientations sur l'atténuation des effets sur les coraux et les éponges (MPO)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le MPO, en collaboration avec l'Office Canada–Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers (OCTNLHE), a élaboré des orientations opérationnelles visant à réduire au minimum les répercussions des forages exploratoires extracôtiers sur les coraux et les éponges d'eau froide, y compris dans les AMCEZ. Ces orientations prennent en compte les meilleurs renseignements et conseils scientifiques disponibles, les pratiques exemplaires internationales, les pratiques régionales de l'industrie et les commentaires des parties intéressées. Une approche équilibrée a été adoptée pour maintenir des niveaux élevés de protection de l'environnement lors de la mise en œuvre des programmes de forage exploratoire dans la zone extracôtière Canada–Terre-Neuve-et-Labrador.</li> </ul>	<p>Rempli – entièrement respecté</p>
<p><b>34. Mises à jour des normes sur les ondes sismiques ou des mesures d'atténuation (MPO)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le MPO prépare une version provisoire de modifications à l'Énoncé des pratiques canadiennes d'atténuation des ondes sismiques en milieu marin (l'Énoncé) et entamera le processus de consultation des partenaires fédéraux et des intervenants avant sa publication. Les modifications proposées intégreront les données scientifiques les plus récentes et les pratiques d'excellence internationales en matière d'atténuation des ondes sismiques.</li> </ul>	<p>Progrès en cours</p>
<p><b>35. Données de référence sur les niveaux de contaminants (MPO)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Examen terminé.</li> </ul>	<p>Rempli – entièrement respecté</p>
<p><b>36. Décisions relatives au statut domanial (OCTNLHE)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'inclusion de l'information et de l'analyse de l'évaluation régionale et des résultats du programme de suivi de l'ER dans les décisions relatives au statut domanial est suivie régulièrement.</li> </ul>	<p>Rempli – surveillance continue</p>
<p><b>37. Évaluations environnementales stratégiques (OCTNLHE)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pour le moment, il n'y a aucune nouvelle EES ou mise à jour aux EES existantes dans la zone d'étude de l'ER.</li> </ul>	<p>Progrès en cours</p>

Engagement	État d'avancement
<p><b>38. Scénarios de forage exploratoire (gouvernement du Canada, gouvernement de T.-N.-L. et OCTNLHE)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le nombre prévu de puits à forer sur une base annuelle ainsi que la répartition spatiale de ces puits ne dépassent pas les scénarios de forage exploratoire du Comité de l'ER.</li> </ul>	<p>Progrès en cours</p>
<p><b>39. Effets cumulatifs (gouvernement du Canada, gouvernement de T.-N.-L. et OCTNLHE)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>En ce qui concerne les effets cumulatifs, une structure de gouvernance et de mobilisation de PEM a été mise en place pour faire progresser les éléments clés de la PEM. Plus particulièrement, deux groupes de travail (données et mobilisation) ont été formés sous l'égide du Comité Canada-Terre-Neuve-et-Labrador sur la gestion des océans afin de collaborer avec les principaux partenaires et intervenants sur la collecte et le partage de renseignements relatifs à la PEM.</li> <li>Le programme de planification de l'espace marin du MPO (2018-2024) a cerné l'analyse de la cartographie des effets cumulatifs comme une priorité nationale de développement et a développé un <a href="#">processus de cartographie des effets cumulatifs</a> par l'intermédiaire du Secrétariat canadien de consultation scientifique (Murray <i>et al.</i> 2024). Dans ce contexte, les effets cumulatifs désignent les effets de pressions multiples (créées par les activités humaines) agissant ensemble sur des composantes valorisées (p. ex., des habitats et/ou des espèces) dans une zone donnée. Par conséquent, ce travail consiste à combiner des couches de données spatiales des activités marines et côtières avec des données écologiques comme intrants dans une analyse qui modélise les interactions entre les facteurs de stress et les habitats ou espèces, ce qui donne une carte des effets cumulatifs. Si cette carte peut être utilisée pour soutenir la planification de l'espace marin de manière plus générale, elle peut également contribuer à enrichir les connaissances actuelles sur les effets dans la région de Terre-Neuve-et-Labrador.</li> <li>La région de Terre-Neuve-et-Labrador (T.-N.-L.) du MPO avait commencé un exercice régional de cartographie des effets cumulatifs pour les activités marines en utilisant cette base de connaissances existante pour orienter les travaux régionaux, mais ce dernier a été suspendu au cours de l'exercice 2024-2025 en raison de changements dans le financement.</li> <li>L'OCTNLHE fournira au programme de suivi de l'ER des renseignements sur les activités pétrolières et gazières au large récentes, en cours, prévues et potentielles dans la zone d'étude. L'OCTNLHE tient compte de ces renseignements dans ses décisions concernant les appels d'offres, les nominations, l'identification des secteurs et les décisions d'octroi de permis.</li> </ul>	<p>Progrès en cours</p>

Engagement	État d'avancement
<p><b>40. Plans de retombées économiques (OCTNLHE)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les plans de retombées économiques pour les programmes de forage exploratoire constituent une exigence réglementaire et sont disponibles au public sur les sites Web des exploitants.</li> </ul>	Rempli – surveillance continue
<p><b>41. Plans de diversité (OCTNLHE)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les initiatives en faveur de la diversité doivent être incluses dans les plans de retombées économiques liés à l'exploration et être rendues publiques sur les sites Web des exploitants.</li> </ul>	Rempli – surveillance continue
<p><b>42. Émissions de gaz à effet de serre (ECCC et AEIC)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Cet engagement a été mis en attente en raison de possibles ajustements au projet d'analyse sectorielle des GES concernant le rapport sur le forage exploratoire extracôtier à T.N.L.</li> </ul>	En attente

## 6. Évaluation de l'efficacité du programme de suivi

L'évaluation de l'efficacité du programme de suivi vise à :

- Appuyer la reddition de comptes entre les parties mentionnées dans le mandat pour le programme de suivi de l'ER;
- Déterminer les lacunes ou les améliorations susceptibles de justifier toute modification du mandat pour le programme de suivi de l'ER;
- Soutenir la formation continue pour les futures activités menées après l'ER.

Pour juger de l'efficacité du programme de suivi de l'ER, les résultats du programme sont comparés à des objectifs permettant d'évaluer l'atteinte des résultats souhaités du programme de suivi de l'ER. L'annexe I comprend un modèle logique décrivant la manière dont les intrants et les activités du programme de suivi de l'ER servent à atteindre les résultats escomptés du programme.

Au cours de l'année de référence 2024-2025, 8 objectifs ont été atteints, 3 objectifs étaient sans objet et 0 objectif n'a pas été atteint (tableau 4). Les objectifs visant à garantir la prise en compte de l'information récente et émergente dans le processus de prise de décision et à respecter les engagements ministériels ont été pleinement atteints. Les objectifs visant à garantir le respect continu des normes les plus strictes en matière de protection de l'environnement ne s'appliquaient pas entièrement à l'année de référence, car l'unique projet lancé en vertu du Règlement ministériel n'a pas encore produit de renseignements pertinents à l'appui de l'examen du Règlement ministériel. D'après les objectifs fixés pour l'année de référence 2024-2025, le programme de suivi a permis d'atteindre les résultats escomptés.

**TABLEAU 4: TABLEAU DE MESURE DU RENDEMENT POUR L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE 2024-2025 CONCERNANT LE PROGRAMME DE SUIVI DE L'ER.**

Résultats du programme	Indicateurs	Objectifs	Résultats et commentaires
<p>Les renseignements récents et émergents sont pris en compte dans la prise de décision.</p> <p>(Modèle logique, résultat 1B)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La mise à jour de l'outil SIG se poursuit. De plus, il est utilisé pour éclairer la prise de décision concernant les projets de forage exploratoire.</li> <li>Les groupes autochtones et les intervenants (y compris le Comité consultatif de suivi de l'ER) participent à l'examen des principaux produits de suivi de l'ER et formulent des commentaires à leur sujet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Comité consultatif de suivi de l'ER examine les renseignements et, le cas échéant, formule des recommandations concernant l'outil SIG.</li> <li>Le cas échéant, le Comité consultatif de suivi de l'ER fait des recommandations au Comité directeur.</li> <li>Le Comité directeur reçoit et examine des avis, des recommandations ou des commentaires sur les principaux documents pertinents pour l'ER.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif atteint. L'OCTNLHE a fait une démonstration du SIG afin d'appuyer les futures recommandations du Comité consultatif de suivi de l'ER. Dans le cadre de son projet de SEE, le Comité consultatif de suivi de l'ER explore de nouvelles sources de données pour l'outil SIG.</li> <li>Objectif atteint. Aucune recommandation n'a été demandée par le Comité directeur ou fournie par le Comité consultatif de suivi de l'ER au cours de la période de référence.</li> <li>Objectif atteint. L'OCTNLHE a achevé la mise en œuvre des recommandations du Comité consultatif de suivi de l'ER concernant l'hébergement à long terme de l'outil SIG.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Règlement ministériel et le suivi de l'ER sont mis en</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les exploitants de projets de forage exploratoire qui</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif atteint.</li> </ul>

AGENCE D'ÉVALUATION D'IMPACT DU CANADA

<p>Les gouvernements veillent au respect continu des normes les plus strictes en matière de protection de l'environnement.</p> <p>(Modèle logique, résultat 1A)</p>	<p>œuvre en collaboration avec l'OCTNLHE, l'AEIC, RNCan, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, le MPO et ECCC.</p>	<p>sont exemptés d'une évaluation d'impact fédérale se conformant au Règlement ministériel</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les résultats des programmes de suivi sont soumis à l'OCTNLHE.</li> <li>• Les renseignements collectés étayent l'examen quinquennal du Règlement ministériel.</li> <li>• Des mesures sont prises pour combler les lacunes ou apporter les améliorations potentielles recensées lors de l'examen quinquennal du Règlement ministériel.</li> </ul>	<p>L'exploitant du premier programme de forage exploratoire en vertu du règlement s'est conformé à l'article 3 du Règlement ministériel et a indiqué qu'il respectait pleinement les conditions. Les activités de vérification de la conformité de l'OCTNLHE sont en cours.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sans objet. Aucun projet de forage exploratoire n'a atteint le stade de la communication des résultats des programmes de suivi en vertu du Règlement ministériel.</li> <li>• Sans objet. Les projets lancés en vertu du Règlement ministériel n'ont pas encore produit les renseignements pertinents.</li> <li>• Sans objet. Les projets lancés en vertu du Règlement ministériel n'ont pas encore produit les renseignements pertinents.</li> </ul>
<p>Démontrer les progrès accomplis et la réalisation des engagements ministériels.</p> <p>(modèle logique, résultats 2A et 2B)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le rapport annuel destiné au public permet de suivre l'état d'avancement des engagements et d'en rendre compte.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les ministères soumettent à l'AEIC un résumé annuel des progrès accomplis relativement aux engagements pris.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif atteint. Les résumés annuels des ministères figurent dans ce rapport.</li> </ul>

AGENCE D'ÉVALUATION D'IMPACT DU CANADA

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des progrès annuels sont réalisés relativement aux engagements pris dans la réponse ministérielle au rapport du Comité de l'ER jusqu'à ce qu'ils soient entièrement remplis.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le rapport est publié chaque année dans le Registre.</li> <li>Les engagements portant la mention « Progrès en cours » font l'objet de mises à jour détaillées et/ou de plans de travail actualisés jusqu'à leur réalisation.</li> <li>Concernant les engagements qui ne peuvent être réalisés, des mesures appropriées sont prises ou une justification adéquate est donnée et rendue publique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif atteint.</li> <li>Objectif atteint.</li> <li>Objectif atteint. Aucun engagement n'a été indiqué comme ne pouvant être réalisé.</li> </ul>
--	--	---	---

# Annexe I – Modèle logique du programme de suivi de l'ER

